

# EN DIRECT DU COMITÉ D'ENTREPRISE du 31 mars 2017

DECLARATION DES ELUS CFDT A PROPOS DE L'ABSENCE DE VERSEMENT DE PARTICIPATION

Les élus CFDT ont souhaité exprimer à la Direction la déception des salariés quant à l'absence de versement de participation. Lire la déclaration ici.

#### LE BILAN DES TEMPS PARTIELS EN 2016

Le nombre de salariés à temps partiel a baissé (343 contre 351 en 2015), avec une réduction de 8% sur le nombre cumulé des CDI à temps partiel, des congés parentaux et des temps partiels appliqués dans le cadre des accords locaux du 27.02.2004. Cette baisse est compensée par une augmentation des temps partiels pour invalidité (51/44) et les fins de carrière (29/22). 35 salariés ont repris à temps complet et 6 avenants n'ont pas été renouvelés.

La Direction veut harmoniser les pratiques et développer le temps partiel dans le réseau commercial avec l'accord de Mr Bruno Gilles. Les élus CFDT du CE ont fait remarquer que sur le terrain cette volonté n'est pas suivie d'effet car des temps partiel ne sont pas renouvelés et des salariés doivent renoncer à leur temps partiel en cas de promotion.

#### APPLICATION DE L'ACCORD NATIONAL DE 2004 SUR LA GARANTIE SALARIALE

210 salariés qui n'ont pas eu d'augmentation de salaire pendant 8 ans ont obtenu une augmentation de salaire dans le cadre de cet accord en 2017 pour un montant moyen mensuel de 44,50 €.

Les élus CFDT du Comité d'Entreprise constatent que 85% des salariés concernés sont âgés de plus de 50 ans, ce qui confirme qu'en dehors des promotions liées au changement de métier, très peu de salariés bénéficient d'augmentation de salaire.

## **BILAN SUR LE TRAVAIL PENDULAIRE**

La DRH accompagne depuis 2015 tout manager souhaitant mettre en œuvre ce dispositif pour des activités basées sur des dossiers numériques et gérables à distance. Les salariés concernés sont ceux qui ont connu une mobilité géographique importante dans le cadre de la fusion et ceux qui ont des conditions de vie particulière (famille monoparentale, problème de santé).

N'hésitez pas à consulter les élus CFDT du Comité d'Entreprise en cas de refus car la Direction a précisé que toutes les demandes effectuées ont été acceptées.

### Vos élus et représentant syndical au Comité d'Entreprise :

Sylvie Arnaud, Valérie Berger, Jocelyn Bonouvrier, Patrick Chatel, Brigitte Heyer, Michel Jaouen, Yves le Quilliec, David Leroux, Nicolas Leroy, Bruno Lucas, Béatrice Manceau, Carine Maeckler, Vincent Metayer, Martine Page, Michel Piau.

CFDT CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE 319, route de Vannes

44800 SAINT HERBLAIN

Tél: 02.72.20.34.85 ou 06.26.43.86.81 Site internet: www.cfdt-cebpl.fr Courriel: cfdt.cebpl@gmail.com